

L'écho de Tramayes

Bulletin d'information n°02

Retour sur le conseil municipal du 20 avril 2026

Voici un nouveau numéro pour partager avec vous la vie de la commune.

Un premier chantier participatif réussi à la Mère Boitier



Le samedi 11 avril, la commune a organisé son premier chantier participatif avec une opération de reboisement au sommet de la Mère Boitier.

Une trentaine de bénévoles, habitants de Tramayes et des alentours, ont répondu présents. Grâce à leur mobilisation et leur efficacité, 1 700 jeunes arbres (cèdres, pins maritimes et douglas) ont été plantés en une matinée, dans une ambiance conviviale.

Chaque plant a été protégé contre le gibier et repéré pour faciliter son entretien. Ce chantier, mené dans un délai contraint, est une belle réussite collective.

Un casse-croûte a été offert à l'issue de la matinée, prolongeant ce moment de partage.

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des participants pour leur engagement.

Finances communales

Comptes financiers uniques (CFU) 2025

Les échanges ont porté sur les CFU 2025 des 3 budgets, qui retracent le bilan de l'année écoulée et sur leur concordance avec la trésorerie. Il a été rappelé que le vote des comptes avait été décalé en raison d'une panne nationale des serveurs de la DGFIP, ce qui avait conduit à une reprise anticipée des résultats lors de l'élaboration du budget en février 2026.

Le conseil municipal a examiné les comptes de l'année 2025. Le budget général présente :

- un excédent de fonctionnement de 209 369,23 €,
- un déficit d'investissement de -406 276,84 € (hors reste à réaliser).

Les budgets annexes (chaufferie et photovoltaïque) présentent des situations contrastées, mais restent globalement équilibrés. Le conseil a validé ces comptes.

La Chambre régionale des comptes (CRC)

La Chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté a rendu, le 14 avril 2026, un avis sur le budget primitif 2026 de la commune de Tramayes.

Après analyse et corrections, la CRC constate que :

- la section de fonctionnement du budget est équilibrée,
- la section d'investissement présente un déficit de 502 478,55 €.

Ce déséquilibre s'explique notamment par des investissements importants réalisés ces dernières années, en particulier le projet de l'Institut de Tramayes, avec un décalage entre les dépenses engagées et les recettes attendues.

La CRC a procédé à plusieurs corrections du budget voté par la commune (recettes surestimées, dépenses mal évaluées). Après ces ajustements, elle constate que le budget n'est plus à l'équilibre. Cela signifie que certaines prévisions budgétaires ont été jugées insincères ou trop optimistes, notamment sur des recettes attendues (comme certaines ventes ou subventions).

La CRC considère que les mesures prises par la commune ne sont pas suffisantes pour rétablir l'équilibre budgétaire. En conséquence, elle propose que le préfet intervienne pour ajuster le budget 2026.

Pour rétablir progressivement la situation financière, la CRC recommande :

- de reporter ou annuler certains projets d'investissement non prioritaires,
- d'augmenter la fiscalité locale d'environ 19 % sur plusieurs années :
 - taxe foncière (propriétés bâties) : de 36,10 % à 42,93 %
 - taxe foncière (propriétés non bâties) : de 30,26 % à 35,99 %
 - taxe d'habitation (résidences secondaires) : de 9,76 % à 11,61 %
- de mettre en place un plan de redressement sur 3 ans (2026–2028),
- de maintenir une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

Selon les projections de la CRC, le retour à l'équilibre financier pourrait être atteint à l'horizon 2028, sous réserve de la mise en œuvre de ces mesures.

Transparence et suite

Le conseil municipal rappelle que :

- les actes sont publiés sur le site internet de la commune,
- ils sont consultables en mairie,
- les documents budgétaires ainsi que l'avis de la Chambre feront l'objet d'une publication publique, une fois l'ensemble des éléments financiers pleinement analysés et éclaircis.

Conformément à la réglementation, le préfet pourra être amené à arrêter le budget en tenant compte des mesures de redressement.

Etat de l'endettement de la commune

Pour information, en 2026 la commune remboursera 363 725,46 €. D'après les échéanciers d'emprunts actuels, les remboursements se poursuivront jusqu'en 2045 environ. Sur cette période, le montant total versé s'élèvera à 5 856 133,93€ (capital et intérêts compris).

Cette situation appelle à la vigilance et à la responsabilité. Nous sommes pleinement mobilisés et mettons tout en œuvre pour redresser les finances de la commune et préserver son avenir.

Les efforts demandés, notamment en matière de fiscalité, s'imposent à nous, au vu de la situation ils sont aujourd'hui nécessaires pour retrouver un contexte sain et durable.

Panne du réseau de chauffage

Depuis plusieurs mois, la commune est confrontée à une panne importante du réseau de chaleur.

Une solution provisoire a été mise en place, avec un raccordement au fuel pour l'EHPAD, l'école et certains logements. Cette solution permet d'assurer la continuité du service, mais elle ne peut être que temporaire en raison de son coût élevé.

À ce jour, trois fuites majeures ont été identifiées :

- une première, actuellement en cours de réparation au niveau de la salle des fêtes,
- une deuxième au niveau de la charrière des jardins,
- une troisième à proximité du stade de foot (les travaux interviendront à l'issue de la saison sportive).

Une fois ces réparations réalisées, et sous réserve de l'absence de nouvelles anomalies, un nettoyage complet du réseau sera nécessaire avant sa remise en service.

Nous sommes pleinement conscients des désagréments occasionnés pour les usagers, ainsi que des conséquences pour la commune. L'équipe municipale, en lien avec les services techniques fortement mobilisés sur le terrain, met tout en œuvre pour rétablir une solution durable malgré les difficultés rencontrées.

Règlement intérieur

Le conseil municipal a adopté un règlement intérieur, désormais obligatoire, qui n'existait pas jusqu'à présent. Ce document fixe les règles de fonctionnement du conseil. Il entrera en vigueur après transmission en préfecture.

Retrait d'une délibération

Le conseil municipal a validé le retrait d'une délibération adoptée lors de la précédente séance, concernant les représentants au SIRTOM. Cette délibération n'était finalement pas nécessaire, cette compétence relevant de la Communauté de communes.

Vos élus référents par commission

- Finances, budget : Pascal Briday et Elina Berthoud-Depardon
 - Tourisme, cadre de vie, environnement et agriculture : Antoine Balvay et Philippe Gonin
 - Voirie, chemins ruraux et travaux : Dominique Gibeaux et Vincent Guillon
 - Economie, commerces et artisanat : Amandine Dury et Nadine Briday
 - Vie locale, associations et communication : Elina Berthoud-Depardon et Roselyne Pardon
 - Ecole, jeunesse et conseil des jeunes : Savannah Spaens et Diana Da Silva Rodrigues
 - Urbanisme, assainissement et cimetière : Vincent Guillon et Brice Ravinet
 - Affaires sociales, CIAS, solidarité et santé : Diana Da Silva Rodrigues et Amandine Dury
- ➔ Afin de faciliter la communication, vous pouvez joindre un de ces référents par le biais de la mairie.

Garderie périscolaire : compétence en réflexion

La question du transfert de la compétence garderie périscolaire vers les communes a été évoquée.

Suite au renouvellement de la Communauté de communes et au changement de présidence, ce sujet sera prochainement réexaminé. À ce stade, nous nous sommes prononcés en faveur du maintien de cette compétence au niveau intercommunal, notamment au regard des enjeux financiers et organisationnels. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites qui y seront données.

Bacs jaunes : demande de volumes plus adaptés

Certains foyers peuvent aujourd'hui manquer de place dans leur bac de tri sélectif en raison de l'évolution des consignes. Le SIRTOM propose, sous réserve des stocks disponibles, de remplacer les bacs devenus trop petits, en priorité pour les foyers de trois personnes et plus.

Si vous êtes concernés, merci de vous faire connaître en mairie en indiquant vos nom, prénom, adresse complète et numéro de téléphone, ou directement auprès du SIRTOM à l'adresse suivante : secretariat@sirtomgrosne.fr

Ces demandes permettront d'adapter les équipements si nécessaire.

Embellissement de la commune : appel aux habitants

Des propositions de dons de fleurs ont déjà été recensées pour contribuer à l'embellissement de notre village. Afin de mieux organiser cette initiative, les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de Philippe Gonin, référent de la commission « cadre de vie ».

Pour votre information

La date du prochain conseil municipal reste à définir. Elle sera communiquée prochainement sur Panneau Pocket.

Que se passe-t-il sur Tramayes sur les mois de mai et juin ?

Date	Lieu	Manifestation	Organisateur
08/05/2026	Monument aux morts	Commémoration du 8 mai 1945	Municipalité
16/05/2026	A définir	Concours de Pétanque et Bal du foot	Club Sportif de Tramayes
16/06/2026 17/06/2026	Place du Champ de Foire	Bourse aux vélos Balade à vélo surprise	Les Potes
30/05/2026	Salle omnisports	Répétition générale de danse	Club Jeunesse et Forme
30/05/2026	Place du Champ de Foire	Repas paëlla	Sou des écoles
12-13/06/2026	Salle omnisports	Gala de danse	Club Jeunesse et Forme
21/06/2026	A définir	Fête de la musique	Musique des 2 Vallons
27-28/06/2026	A définir	Fête patronale	Comité des Fêtes



Avril 2026 : retour en images sur l'opération de reboisement à la Mère Boitier et le déballage du Patrimoine, qui célèbre cette année son 30^e anniversaire

*Nous restons à votre écoute pour toute question, remarque ou suggestion.
À très bientôt, l'équipe municipale de Tramayes*